

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 juillet 2019

MODERNISATION DE LA DISTRIBUTION DE LA PRESSE - (N° 1978)

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

AMENDEMENT

N ° AC70

présenté par

M. Larive, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud,
M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon,
Mme Ressiguier, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

ARTICLE PREMIER

Supprimer les alinéas 55 à 106.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le fait de confier de plus en plus de compétences à des autorités administratives indépendantes (qui sont en réalité dépendantes du pouvoir politique), notamment en matière de liberté d'expression nous inquiète. Ce fut le cas par la loi sur la lutte contre les fausses informations, qui donnait une grande quantité de pouvoir au CSA, de même ce fut le cas via la loi relative à la lutte contre les contenus haineux sur internet. Nous serions favorables à ce que des solutions alternatives soient trouvées, qui permettrait notamment aux éditeurs quelle que soit leur taille, de se regrouper, d'avoir des représentants des usagers.